

#étudiants #santé mentale #soutien psychologique #crise sanitaire

L'Assurance Maladie apporte son soutien financier à des associations offrant des services d'écoute pour les étudiants

La crise sanitaire impacte la santé psychologique des Français, et particulièrement celle des étudiants. Selon la dernière enquête de l'Observatoire de la vie étudiante¹, 29 % d'entre eux présentent des signes de détresse psychologique.

Depuis plusieurs semaines, en complément des actions du Gouvernement, l'Assurance Maladie consolide son action en faveur de la santé des jeunes, et plus particulièrement des étudiants.

L'Assurance Maladie apporte en premier lieu un soutien financier à des associations proposant des services d'écoute, de soutien et d'information à destination des étudiants : la [plateforme d'accompagnement psychologique de l'association SPS](#) et le [service d'écoute nocturne de l'association Nightline](#).

Cet appui a permis à l'association SPS, qui assure depuis sa création en 2015 une assistance psychologique aux professionnels de santé avec le soutien financier de l'Assurance Maladie, d'étendre depuis début janvier 2021 son action aux étudiants, via son numéro vert (0 805 23 23 36 ouvert 24h/24 et 7/7), l'application gratuite « Asso SPS », ainsi que son réseau national du risque psycho-social composé de psychologues, médecins généralistes et psychiatres (plus d'informations sur <https://www.soins-aux-etudiants.com>).

L'Assurance Maladie vient également d'apporter, au 1^{er} avril, son soutien financier à Nightline, service d'écoute nocturne assuré par des étudiants à destination des étudiants, permettant à l'association de poursuivre son déploiement au niveau national et de mieux prendre en charge un volume d'appel en forte progression (de 21h à 2h30 du jeudi au lundi, par tchat ou par téléphone, avec différents numéros selon la ville de l'étudiant, plus d'informations sur <https://www.nightline.fr/accueil>).

Ces services offrent une première prise en charge, par des pairs ou des professionnels, pour les étudiants en situation d'anxiété, de stress ou de crise. En l'absence de signes appelant une prise en charge urgente (risques suicidaires ou symptomatologie sévère), ces plateformes peuvent orienter l'étudiant vers un médecin (traitant, généraliste, d'un service de santé universitaire...) et l'informer des dispositifs existants, tels que le « chèque psy étudiant » mis en place par le Gouvernement.

Par ailleurs, en lien avec l'association [PSSM France](#) et le ministère des Solidarités et de la santé, l'Assurance Maladie déploiera au premier semestre 2021 un projet pilote permettant, dans chaque région, de former des intervenants auprès de jeunes, en particulier en situation de précarité, à dispenser des premiers soins en santé mentale, sur le modèle du secourisme.

Depuis l'intégration de 2,8 millions d'étudiants au sein du régime général à l'automne 2019, et avec près de 7 millions de jeunes de 16 à 25 ans parmi ses assurés, l'Assurance Maladie fait de la santé des étudiants, et plus largement de la santé des jeunes, une priorité.

¹ OVE Infos, *La vie étudiante au temps de la pandémie de Covid-19 : incertitudes, transformations et fragilités*, septembre 2020

Face à la crise sanitaire, l'Assurance Maladie accompagne particulièrement cette population. Depuis le mois d'octobre, là où il existe des pôles universitaires, les caisses primaires d'Assurance Maladie mettent à disposition des Crous et des services de santé universitaires des masques et des produits d'hygiène (gels hydro-alcooliques et lingettes) à distribuer aux étudiants. Elles participent aussi à des événements organisés par des partenaires de distribution de repas solidaires notamment, qui permettent de faire du repérage de situations de fragilité, de difficultés d'accès aux soins ou de renoncements.

Afin d'améliorer les synergies de l'ensemble des acteurs en matière d'information, de programmes de prévention et d'accès aux droits et aux soins des étudiants, l'Assurance Maladie signera très prochainement une convention de partenariat qui associera notamment le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'innovation et de la recherche, et le ministère des Solidarités et de la santé.

A propos de l'Assurance Maladie

Depuis 75 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 16 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 20 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTEGER CHACUN.

Contact presse

presse.cnam@assurance-maladie.fr

Perrine Carriau - 01 72 60 17 64

Caroline Reynaud - 01 72 60 14 89



[Suivez notre actualité sur Twitter !](#)